

LES AIDES DE L'ÉTAT EN 2023

Les aides à l'achat d'un vélo						
Entre le 15 août et le 31 décembre 2022, les aides à l'achat nationales pour acheter un vélo sont étendues.						
	Je suis un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 6 300 € ou une personne en situation de handicap et j'achète ...	Je suis un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 € et j'achète ...	Je suis une personne morale (entreprise, association, collectivité, ...) et j'achète ...	Je suis un particulier ou une personne morale (entreprise, association, collectivité, ...) et je me débarrasse d'un véhicule ancien ou polluant (camionnette ou voiture) et j'achète ...		
VÉLO CLASSIQUE	AIDE DE 150 € MAXIMUM/VÉLO					
VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE	AIDE DE 400 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 300 € MAXIMUM/VÉLO		AIDE DE 1 500 € MAXIMUM/VÉLO DANS LA LIMITE D'UN VÉLO NEUF OU D'OCCASION PAR PERSONNE DU FOYER		AIDE DE 3 000 € MAXIMUM/VÉLO DANS LA LIMITE D'UN VÉLO NEUF OU D'OCCASION PAR PERSONNE DU FOYER SI REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE PAR PART EST INFÉRIEUR À 6 300 € OU SI PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP
VÉLO CARGO, VÉLO ALLONGÉ, VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION DE HANDICAP, VÉLO PLIANT (ÉLECTRIQUE)	AIDE DE 2 000 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 1 500 € MAXIMUM/VÉLO DANS LA LIMITE D'UN VÉLO NEUF OU D'OCCASION PAR PERSONNE DU FOYER		AIDE DE 3 000 € MAXIMUM/VÉLO DANS LA LIMITE D'UN VÉLO NEUF OU D'OCCASION PAR PERSONNE DU FOYER SI REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE PAR PART EST INFÉRIEUR À 6 300 € OU SI PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP
VÉLO CARGO, VÉLO ALLONGÉ, VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION DE HANDICAP, VÉLO PLIANT (NON ÉLECTRIQUE)	AIDE DE 2 000 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/VÉLO			
REMORQUE ÉLECTRIQUE POUR VÉLO	AIDE DE 2 000 € MAXIMUM/REMORQUE	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/REMORQUE	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/REMORQUE			
1. TOUTES LES AIDES SONT PLAFONNÉES À 40 % DU COÛT D'ACHAT. 2. SEULS LES VÉLOS NEUFS SONT CONCERNÉS PAR LE BONUS. 3. UNE PERSONNE NE PEUT BÉNÉFICIER DU BONUS VÉLO QU'UNE SEULE FOIS. 4. POUR DEMANDER UNE AIDE : WWW.PRIMEALACONVERSION.GOUV.FR						